

**PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DES LAURENTIDES
MUNICIPALITÉ DE SAINT-FAUSTIN-LAC-CARRÉ**

PROCÈS-VERBAL de la séance spéciale du conseil de la Municipalité de Saint-Faustin-Lac-Carré, présidée par Monsieur le maire suppléant André Brisson et tenue le 22 juin 2010, à 19h30, à la salle du conseil de l'hôtel de ville situé au 100, Place de la Mairie.

SONT PRÉSENTS : Monsieur Paul Edmond Ouellet, conseiller
Monsieur Réjean Vaudry, conseiller
Monsieur André Brisson, conseiller et maire suppléant
Monsieur Alain Lauzon, conseiller
Madame Lise Lalonde, conseillère

SONT ABSENTS : Monsieur Pierre Poirier, maire
Monsieur Michel Bédard, conseiller

EST AUSSI PRÉSENT : Monsieur Jacques Brisebois, directeur général

Le Conseil, avant de procéder aux affaires de cette session, constate qu'un avis de convocation a été signifié tel que requis par le Code municipal.

OUVERTURE DE LA SESSION ORDINAIRE

Sous la présidence de Monsieur André Brisson, la séance spéciale est ouverte à 19:30.

RÉSOLUTION 5803-06-2010
ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR DE LA SESSION SPÉCIALE

Il est proposé par Monsieur le conseiller Alain Lauzon :

D'ADOPTER l'ordre du jour tel que présenté.

1. Ouverture de la séance spéciale
2. Adoption de l'ordre du jour de la séance spéciale
3. Acceptation d'une promesse d'achat de terrains
4. Signature d'une entente syndicale concernant les personnes salariées temporaires saisonnières
5. Embauche d'un moniteur pour le camp de jour
6. Période de questions
7. Levée de la séance

Cette proposition est adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION 5804-06-2010
ACCEPTATION D'UNE PROMESSE D'ACHAT DE TERRAINS ET CONTRE-PROPOSITION

CONSIDÉRANT QUE le 17 juin 2010, 7129050 Canada Inc. a présenté à la Municipalité une promesse d'achat pour les immeubles suivants : deux parties du lot 37 du rang V, une partie du lot 38 du rang V, une partie du lot 39 du rang VI et une partie du lot 40 du rang VI, tous situés dans le canton de Wolfe, circonscription foncière de Terrebonne ;

CONSIDÉRANT QUE l'achat sera effectué en contrepartie de l'échange de trois immeubles et de divers travaux s'élevant à une valeur de 227 200 \$, lesquels immeubles se décrivant comme suit : partie du lot 28-3 du rang VI (numéro civique 1211 rue de la Pisciculture), partie du lot 28-4 du rang VI, (numéro civique 1223 rue de la Pisciculture) une partie de l'immeuble décrit comme étant partie du lot 27B du rang VII d'une superficie approximative de 22 000 pieds carrés (numéro civique 2530-2532 rue Principale) tous situés dans le canton de Wolfe, circonscription foncière de Terrebonne ;

CONSIDÉRANT QUE la promesse d'achat est conditionnelle à l'approbation par le Ministère des transports du Québec de la transaction d'échange précitée;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité accepte dans ses grandes lignes la promesse d'achat déposée mais souhaite tout de même y apporter quelques précisions;

Il est proposé par Monsieur le conseiller Paul Edmond Ouellet :

DE PRÉSENTER à 7129050 Canada Inc. une contre-proposition à la promesse d'achat déposée le 17 juin 2010 et d'autoriser le maire suppléant et le directeur général à signer ladite contre-proposition dont copie est annexée à la présente résolution comme si elle y était relatée au long ;

D'AUTORISER également le maire suppléant et le directeur général à signer l'acte notarié à intervenir entre les parties et découlant de ladite promesse d'achat.

Cette proposition est adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

ADOPTÉE

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDITS

Je, soussigné, Jacques Brisebois, directeur général, certifie que la Municipalité dispose des crédits suffisants pour effectuer les dépenses précitées.

Jacques Brisebois

RÉSOLUTION 5805-06-2010

SIGNATURE D'UNE LETTRE D'ENTENTE AVEC LE SYNDICAT CONCERNANT LES PERSONNES SALARIÉES TEMPORAIRES SAISONNIÈRES

CONSIDÉRANT QUE pour le déroulement de ses activités saisonnières la municipalité doit procéder chaque année à l'embauche de personnel à titre de personne salariée temporaire saisonnière ;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité désire établir clairement les conditions de travail de la catégorie de personnes salariées temporaires saisonnières ;

CONSIDÉRANT QUE le syndicat des travailleuses et travailleurs de la Municipalité de Saint-Faustin-Lac-Carré (CSN) n'a pas d'objections à formuler cette entente ;

Il est proposé par Monsieur le conseiller Alain Lauzon :

D'AUTORISER le maire et le directeur général à signer la lettre d'entente numéro 23 à intervenir avec le syndicat des travailleuses et travailleurs de la Municipalité de Saint-Faustin-Lac-Carré (CSN) concernant la création d'une nouvelle catégorie de personne salariée soit personne salariée temporaire saisonnière.

Cette proposition est adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION 5806-06-2010
EMBAUCHE D'UN MONITEUR POUR LE CAMP DE JOUR

CONSIDÉRANT le nombre élevé d'inscriptions au camp de jour, il y a lieu d'embaucher un moniteur supplémentaire ;

CONSIDÉRANT QUE Monsieur Alex Cadieux-Giroux, moniteur expérimenté, a manifesté son désir de revenir au sein de l'équipe ;

CONSIDÉRANT sa disponibilité dès le samedi 19 juin pour un week-end de formation ;

CONSIDÉRANT QUE Monsieur Alex Cadieux-Giroux a mérité de bonnes évaluations lors de ses périodes d'embauche antérieures et qu'il satisfait aux exigences du poste;

Il est proposé par Madame la conseillère Lise Lalonde :

D'EMBAUCHER Monsieur Alex Cadieux-Giroux pour le camp de jour qui se déroulera du 28 juin au 20 août et qui comprend une session de pré-camp les 19 et 20 juin, pour un maximum de 30 heures ;

Le salaire et les conditions de travail sont fixés conformément à la convention collective.

Cette proposition est adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

ADOPTÉE

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDITS

Je, soussigné, Jacques Brisebois, directeur général, certifie que la Municipalité dispose des crédits suffisants pour effectuer les dépenses précitées.

Jacques Brisebois

PÉRIODE DE QUESTIONS

Considérant qu'il n'y a aucune personne présente à l'assemblée, la période de questions est donc annulée.

RÉSOLUTION 5807-06-2010
LEVÉE DE LA SÉANCE SPÉCIALE

L'ordre du jour étant épuisé, il est proposé par Monsieur le conseiller Réjean Vaudry de lever la présente séance spéciale à 20:15.

Cette proposition est adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

ADOPTÉE

(S) ANDRÉ BRISSON

Maire suppléant

(S) JACQUES BRISEBOIS

Directeur général